

## PROJET



### *Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord – Pas de Calais -Espaces naturels régionaux-*

*Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002.*

#### Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 8 février 2020.

##### Etaient présents :

Guislain	CAMBIER	CR Hauts-de-France/ PNR Avesnois
Déborah	CLOSSET-KOP	CESER
Jean-Marc	DUJARDIN	Conseil Régional Hauts-de-France
Philippe	GAYOT	CESER
Monique	HUON	Conseil Régional Hauts-de-France
Anthony	JOUVENEL	PNR Caps et Marais d'Opale
Philippe	LELEU	PNR Caps et Marais d'Opale
Philippe	LESAGE	Représentant du personnel
Sophie	WAROT - LEMAIRE	PNR Caps et Marais d'Opale
Benoît	WASCAT	PNR Avesnois
Raymond	ZINGRAFF	PNR Scarpe-Escaut

##### Etaient excusés :

Sylvie	CLERC - CUVELIER	PNR Avesnois
Aurore	COLSON	Conseil Régional Hauts-de-France
Marie-Annick	DUPAS-GIANNITRAPANI	Conseil Régional Hauts-de-France
Paul-Henry	HANSEN - CATTÀ	Conseil Régional Hauts-de-France
Grégory	LELONG	PNR Scarpe-Escaut
Valérie	LETARD	Conseil Régional Hauts-de-France
Didier	VAN POUCKE	PNR Scarpe-Escaut
Ginette	VERBRUGGHE	CESER

##### Assistaient également à la réunion :

Fabien	BRIMONT	Chargé de missions
Yvon	BRUNELLE	Directeur PNR Avesnois
François	CHARLET	Directeur PNR Caps et Marais d'Opale
Pascal	DELBECKE	Responsable administratif et financier ENRx
Philippe	JAECK	Payeur Régional
Laurent	MABILLE	Secrétaire général ENRx
Michel	MARCHYLLIE	Directeur Adjoint ENRx
Catherine	THIBAUT	Secrétaire de direction ENRx
Jean-Louis	THOMAS	Directeur général ENRx
Cathy	TREMBLAY	Représentante CHSCT

Mesdames Aurore COLSON et Ginette VERBRUGGHE et Monsieur Didier VAN POUCKE, excusés, ont respectivement donné pouvoir à Messieurs Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT et Anthony JOUVENEL.

Cette réunion s'est déroulée en visioconférence dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de COVID et en vertu de la délibération n°20-1011 du 14 décembre 2020 qui en arrête les modalités d'organisation.

### **1. Approbation du Compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 14 décembre 2020.**

Il s'agit d'un projet de procès-verbal qui vise à synthétiser la présentation des dossiers ainsi que les différentes interventions.

Ce document est, bien entendu, amendable.

**Le compte rendu est adopté à l'unanimité.**

### **2. Désignation d'un membre du Bureau syndical.**

Monsieur le Président propose de compléter le Bureau, comme cela était prévu lors de l'élection de cette instance le 14 décembre dernier, en intégrant un membre du CESER afin de respecter la composition prévue par les statuts.

La candidature de Madame Ginette VERBRUGGHE ayant été présentée celle-ci est élue en tant que membre du Bureau.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **3. Contribution à la mise en œuvre du Plan agro-écologie Hauts-de-France.**

Monsieur Anthony JOUVENEL rappelle qu'Espaces naturels régionaux coordonne un collectif composé des équipes des cinq Parcs des Hauts-de-France et du Centre régional de ressources génétiques en réponse à la consultation ouverte par la Région dans le cadre de l'élaboration d'un plan agro-écologie 2020-2025 pour accompagner et amplifier la transition agro-écologique en cours.

Une contribution collective a ainsi été élaborée et transmise à la Région.

Il est proposé aujourd'hui au Comité syndical d'acter, par délibération, cette contribution au Plan régional et de demander que le collectif constitué soit associé au dispositif de gouvernance institué.

La stratégie d'engagement global et collectif pour l'agro-écologie du Conseil régional ainsi que la contribution collective évoquée par le Président sont présentées par Monsieur Michel MARCHYLLIE.

Monsieur Philippe LELEU pense que les questions liées à l'agro-écologie connaissent un écho favorable auprès des agriculteurs conscients des enjeux climatiques et prêts, en conséquence, à remettre en cause leurs pratiques.

**La délibération relative à cette contribution est adoptée à l'unanimité.**

### **4. Présentation du Rapport SECAFI sur l'étude des risques psycho-sociaux et du plan d'actions associé.**

Monsieur le Président évoque la mission confiée en décembre 2019 au cabinet SECAFI, retenu par Espaces naturels régionaux suite à un appel d'offres lancé à l'initiative du CHSCT, en vue de réaliser une expertise sur les risques psychosociaux liés notamment au projet de réorganisation en cours.

Les objectifs de cette expertise étaient d'analyser le projet de réorganisation et d'évaluer les risques psychosociaux liés.

Monsieur Jean-Louis THOMAS excuse le représentant de SECAFI qui est souffrant.  
Il présentera donc la méthodologie suivie pour la réalisation du rapport évoqué, puis Cathy TREMBLAY évoquera le contenu de ce travail.

Cette analyse a été réalisée en trois temps avec tout d'abord un questionnaire adressé à l'ensemble des salariés d'ENRx et des Syndicats mixtes des Parcs concernés et l'organisation d'une série d'entretiens collectifs et individuels, puis le cabinet SECAFI a procédé à l'analyse des réponses aux questionnaires, équipe par équipe, pour formuler des préconisations visant à prévenir les risques psychosociaux.

Suite à cette phase d'analyse, un groupe de travail interne paritaire a été constitué pour travailler à l'élaboration d'un plan d'actions de prévention des risques psychosociaux.  
Ce plan d'actions a été validé par le CHSCT réuni le 3 décembre 2020.

Madame Cathy TREMBLAY qualifie d'excellent le travail réalisé par SECAFI.  
Les salariés ayant répondu sont issus pour une moitié d'ENRx et pour l'autre moitié des syndicats mixtes des Parcs concernés.  
Si une partie des facteurs de risque identifiés est liée à la procédure de changement d'employeur en cours, des éléments plus structurels sur les conditions de travail ont également été soulevés comme présentant des risques qu'il convient de prendre en compte.

Le travail réalisé a vocation à intégrer le document unique de chacune des équipes.

Monsieur Philippe Lesage estime également qu'il s'agit d'un accompagnement efficace dans un contexte difficile.

Cette initiative prise au sein d'ENRx sera utile également aux salariés qui vont intégrer les Syndicats mixtes des Parcs.

Il permet d'apporter également des réponses au climat anxiogène créé par le changement d'employeur et les évolutions des modalités de travail : charge de travail en augmentation avec l'adaptation au télétravail, les réponses aux appels à projets, ...

Dans un contexte d'évolution des métiers.

Monsieur Philippe LELEU informe le Comité syndical que le Bureau du Parc des Caps et Marais d'Opale a donné un accord de principe à propos des conclusions de ce rapport.

Monsieur Philippe GAYOT souligne la qualité du travail réalisé et pose plusieurs questions liées à l'évolution en cours.

Il s'interroge tout d'abord sur les conséquences sur la gestion d'ENRx du passage à moins de cinquante salariés.

La gestion et l'organisation des relations paritaires relèveront-elles du Centre de gestion ?

La Région a-t-elle pris en compte l'évolution de carrière des agents avec les charges induites pour les Parcs et les communes adhérentes ?

Au sujet des instances paritaires, Monsieur Jean-Louis THOMAS indique que le passage en dessous du seuil des cinquante salariés en fin d'année voudrait effectivement que nous passions dorénavant par le Centre de gestion pour les animer.

Il sera nécessaire d'imaginer une nouvelle formule car ENRx n'est pas adhérent au Centre de gestion.

Monsieur le Président est favorable au maintien d'une instance pour assurer un dialogue régulier.

Par ailleurs, il ne dispose pas d'éléments de réponse relatifs aux évolutions de carrières des agents qui intégreront les syndicats mixtes des Parcs.

A ce sujet, Monsieur Pascal DELBECKE explique que le budget primitif 2021 intègre toutes les évolutions prévues dans l'année, mais que les syndicats mixtes des Parcs auront à gérer les évolutions du glissement vieillesse technicité à l'avenir.

**La délibération proposée pour approuver le plan d'actions relatif aux risques psychosociaux est adoptée à l'unanimité.**

#### **5. Présentation du bilan d'activités 2019 - 2020.**

Monsieur le Président introduit ce point en expliquant que ce bilan couvre les années 2019 et 2020, le confinement ayant empêché la réalisation du bilan 2019 dans les temps.

Il présente l'ensemble des missions développées pour accompagner la mise en œuvre des chartes des Parcs, pour contribuer aux politiques régionales et assurer des missions régionales. Mais également afin d'assurer l'organisation, la formation et la gouvernance liées au changement d'employeur en cours ainsi qu'à la gestion des risques psychosociaux.

Monsieur Jean-Louis THOMAS précise que ce document a été diffusé sous format numérique la semaine dernière et qu'il sera tiré sur papier cette semaine pour diffusion auprès des collectivités partenaires.

La présentation est différente des années précédentes afin de montrer les actions développées sur le territoire régional grâce à l'ingénierie d'ENRx.

On peut ainsi mieux appréhender la diversité des activités menées en adéquation avec les grandes politiques nationales et régionales.

Un regard particulier est proposé sur les actions innovantes.

Sur la forme ce document est réalisé dans le respect de la nouvelle charte graphique d'ENRx.

Les intervenants soulignent la qualité du document et la richesse des actions développées lors de ces deux années.

#### **6. Présentation du bilan social.**

Ce travail présente les données relatives aux salariés d'ENRx : effectifs, répartitions par âges, sexes, cadres d'emploi.

Il a été présenté auparavant lors d'une réunion du Comité technique paritaire le 30 novembre dernier.

Monsieur Pascal DELBECKE le présente au moyen d'un Power-point.

Il souligne le niveau des arrêts pour cause de maladies inférieur à la moyenne nationale.

#### **7. Présentation du Rapport d'activité administratif 2019.**

Il s'agit d'un document administratif que la Préfecture demande aux EPCI et autres Syndicats mixtes de remplir conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Il présente de façon très synthétique des données relatives au Syndicat mixte pour l'année 2018.

**Ce document ne doit pas être adopté par un vote.**

#### **8. Présentation et vote du Budget primitif 2021.**

Monsieur Pascal DELBECKE présente ce projet de Budget primitif 2021.

Il rappelle en introduction que le conseil Régional des Hauts de France et les Présidents des 4 syndicats mixtes ont décidé de redonner à chacun des 3 PNR Scarpe Escaut, Avesnois et Caps

et Marais d'Opale les ressources (financières et humaines) dont ils disposent aujourd'hui au travers d'ENRx.

Cette réorganisation permettra à l'avenir à la Région de verser directement aux PNR les moyens actuellement attribués à ENRx pour couvrir dans leurs budgets ces nouvelles charges salariales. Ce changement d'employeur se fera au 1er octobre 2021 avec l'accord des agents et à salaire égal pour ceux-ci.

Le financement de la réorganisation sera assuré sur la seule redistribution de parts de la cotisation statutaire régionale attribuée jusqu'à aujourd'hui à ENRx.

Le montant de la participation régionale à ENRx pour 2021 sera ajusté à hauteur de 4 944 736,00 € soit 70 000,00 € de plus que le montant initialement arrêté dans les conventions d'objectifs 2018-2021 liant ENRx, les PNR et la Région.

Le budget primitif 2021 devant respecter les principes de sincérité, d'exhaustivité, d'équilibre des comptes et devant être adopté sur une année pleine et entière, celui-ci vous est donc présenté avant le changement d'employeurs prévu au 1er octobre 2021.

Dès la réinstallation de l'assemblée plénière régionale, une fois constaté le lancement des procédures de recrutements par les 3 syndicats mixte de PNR et une fois posée la date prévisionnelle de prise de postes des agents recrutés par les PNR, ENRx votera un budget modificatif 2021 ajustant les dépenses et la part de cotisation statutaire régionales nécessaire pour y faire face.

La présentation est établie sur la base de la nomenclature M14 que les textes réglementaires prévoient pour le Syndicat mixte.

L'Assemblée délibérante vote le présent budget par chapitre pour la section de fonctionnement. Par rapport aux orientations budgétaires présentées en Comité Syndical le 14 décembre 2020 et suite au courrier du 13 janvier 2021 envoyé par Monsieur le Préfet du Nord à Monsieur Philippe JAECK, Payeur régional, concernant l'élaboration, le vote et la transmission des documents budgétaires 2021, le présent budget sera voté sans reprise anticipée du résultat de fonctionnement de l'année 2020.

Monsieur Philippe JAECK confirme que Monsieur le Préfet a adressé un courrier à l'ensemble des ordonnateurs afin de rappeler un certain nombre de règles budgétaires et comptables.

Parmi celles-ci, se trouve la règle qui veut qu'une reprise anticipée du résultat antérieur est toujours possible mais doit être totale et non partielle.

Cette position des services de la préfecture qui tranche avec les tolérances jusqu'alors observées s'explique par la généralisation de la nomenclature M 57 dès 2024.

Il ne s'agit donc pas d'une démarche orientée spécifiquement vers ENRx mais plutôt d'un rappel généralisé.

C'est pour cette raison que les documents budgétaires 2021 ont été modifiés en supprimant en recettes de fonctionnement le prélèvement sur les excédents antérieurs de 140 836,50 € et en diminuant les charges de personnel du même montant.

Après le vote du compte de gestion et du compte administratif 2020, le vote du budget supplémentaire reprenant l'entièreté du résultat de fonctionnement permettra de réaffecter une partie du résultat en charges de personnel.

### **1) Le budget général :**

Il convient de distinguer à l'intérieur du budget général :

- le budget de fonctionnement/charges à caractère général
- le budget des charges de personnel et des frais assimilés

#### **□ Le budget de fonctionnement/charges à caractère général**

Il s'établit à hauteur de 700 015,40 € et représente 13,14 % du budget général

Les budgets proposés se répartissent de la manière suivante :

1) Coordination-Gestion-Administration

Budget de fonctionnement général proposé : 294 469,15 €

2) Valorisation des territoires et des acquis-Communication

Budget de fonctionnement général proposé : 124 450,00 €

3) Missions d'appuis aux politiques régionales

Budget de fonctionnement général proposé : 10 000,00 €

4) C.R.R.G.

Budget de fonctionnement général proposé : 187 793,60 €

5) Avesnois – Scarpe Escaut – C.M.O.

Budget de fonctionnement général proposé par équipe de parc :  
27 767,55 €

□ **Le budget des charges de personnel et des frais assimilés**

Il s'établit à hauteur de 4 626 974,00 € et représente 86,86 % du budget général.

Le budget des charges de personnel proposé lors du débat d'orientations budgétaires 2021 le 14 décembre 2020 de 4 767 810,50 € était assuré par le prélèvement de 140 836,50 € sur les excédents des exercices antérieurs.

Pour les raisons invoquées dans le courrier de Monsieur le Préfet du Nord, les dépenses de personnel des équipes lilloises et du C.R.R.G. ont donc été diminuées en conséquence, celles des équipes « Parcs » restant inchangées.

Les budgets proposés se répartissent de la manière suivante :

1) Gestion-Administration

Budget des dépenses de personnel proposé : 567 001,92 €

2) Valorisation des territoires et des acquis-Communication

Budget des dépenses de personnel proposé : 201 501,72 €

3) Missions d'appuis aux politiques régionales

Budget des dépenses de personnel proposé : 405 594,04 €

4) C.R.R.G.

Budget des dépenses de personnel proposé : 577 993,97 €

5) Scarpe Escaut

Budget des dépenses de personnel proposé : 902 479,43 €

6) Avesnois

Budget des dépenses de personnel proposé : 1 013 955,64 €

7) Caps et Marais d'Opale

Budget des dépenses de personnel proposé : 958 447,28 €

□ Les recettes

1) Le Conseil Régional

La dotation statutaire passe de 5 014 736,00 € en 2020 à 4 944 736,00 € en 2021 soit une diminution de - 70 026,00 €.

Cette baisse s'explique par :

- La baisse de la dotation statutaire 2021 comme stipulé dans la convention pluriannuelle d'objectifs soit 4 874 736,00 € : - 140 026,00 € (- 2,79%)
- Le versement d'une dotation statutaire complémentaire de 70 000 € pour équilibrer le budget 2021 des 3 équipes de parcs.

La dotation statutaire 2021 représente **92,82 %** des recettes totales de fonctionnement

2) L'Etat

Le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer participe au fonctionnement des trois Parcs naturels régionaux, telle que prévue au contrat de Projet Etat-Région, à hauteur de 300 000,00 € et se répartit comme suit :

- Scarpe Escaut: 100 000,00 €
- Avesnois: 100 000,00 €
- C.M.O.: 100 000,00 €

3) Les Départements

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais participe au fonctionnement du Centre Régional de Ressources Génétiques à hauteur de 10 367,00 €.

Le Conseil Départemental du Nord participe au fonctionnement du Centre Régional de Ressources Génétiques à hauteur de 25 000,00 € au titre de l'opération « Planter dans la cour du collègue ».

4) Remboursements sur les autres charges sociales

Ces recettes sont estimées à 46 886,40 € et sont constituées par la participation des salariés au titre des chèques-repas.

## **2) Le budget des opérations programmées :**

Il est établi à hauteur de 78 766,96 € sur la base des financements acquis à ce jour et intégrera les recettes et les dépenses complémentaires lors du budget supplémentaire et des Décisions modificatives.

Il est réparti de la manière suivante :

- ✓ missions d'appui aux politiques régionales avec l'opération « Partons 2.0 » pour un montant de 28 820,63 €,
- ✓ C.R.R.G. avec le programme « B.L.U.E.S.T.E.R. » à hauteur de 49 946,33 €.

En conclusion, la balance générale du budget primitif 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 5 405 756,36 €.

**La délibération relative au BP 2021 est adoptée à l'unanimité.**

## **9. Attribution de la subvention annuelle 2021 au Comité des œuvres sociales.**

Monsieur Jean-Louis THOMAS explique qu'il s'agit d'une avance sur la subvention au COS pour 2021 conformément aux modalités fixées dans la convention triennale.

Cette convention qui lie le COS et ENRx, renouvelée lors de la réunion du Comité syndical du 27 janvier 2020, prévoit le versement d'une subvention dont le montant est calculé sur la base de la masse salariale.

Ce versement s'effectue en deux temps.

D'abord un premier acompte équivalent à 50 % du solde antérieur, puis le solde au vu du bilan du COS.

**La délibération relative à la subvention en faveur du Comité des œuvres sociales pour l'année 2021 est adoptée à l'unanimité.**

## **10. Présentation du programme d'activité pour l'année 2021.**

Monsieur le Président introduit ce sujet en expliquant que la présentation de ce programme d'activité se fait en parallèle à l'adoption du Budget prévisionnel 2021 afin d'avoir une vision panoramique et complète des missions à développer au cours de l'année, mais également pour préciser les modalités d'élaboration d'un nouveau « projet d'entreprise » pour ENRx suite au changement d'employeur qui interviendra au plus tard en octobre pour les salariés en mission dans les Parcs.

Monsieur Jean-Louis THOMAS présente ce projet organisé de façon cohérente et homogène par le prisme des missions qui pourraient, demain, constituer les axes d'intervention d'ENRx après la finalisation de la réorganisation en cours sans préjuger toutefois des positions des tiers concernés et des contraintes budgétaires.

Il s'articule autour de six grands programmes portés à l'avenir par l'ingénierie du siège et du Centre régional de ressources génétiques.

Il a été élaboré dans le contexte de transition que nous connaissons et ne peut se concevoir qu'à la condition du maintien des moyens humains et financiers de la structure.

### **1. ENRx au service des politiques de la Région :**

- ✓ Appui aux services régionaux pour la mise en œuvre et la valorisation des politiques régionales,

- ✓ Maîtrise d'ouvrage, coordination et déploiement de programmes existants d'ampleur régionale,
2. ENRx au service des collectivités des territoires ruraux ... et des espaces ruraux des collectivités :
    - ✓ Aider les EPCI des territoires ruraux à concevoir des projets opérationnels répondant à leurs problématiques territoriales en concourant à la mise en œuvre des politiques et priorités régionales,
    - ✓ Développer une offre de coopération avec les territoires ruraux et périurbains des Hauts-de-France pour mettre en œuvre des projets reposant sur des objectifs partagés,
    - ✓ Organiser et coordonner le partage et la diffusion de l'information et des bonnes pratiques, la mise en relation des ingénieries territoriales,
  3. ENRx au service des Parcs naturels régionaux des Hauts-de-France :
    - ✓ Mobilisation d'expertises et de savoir-faire,
    - ✓ Valorisation de leurs contributions au développement économique territorial, à la préservation de la biodiversité et des paysages,
    - ✓ Mutualisation et animation des moyens d'accompagnement en ingénierie,
    - ✓ Animation et coordination de projets inter-Parcs,
    - ✓ Relations et partenariat avec la Fédération nationale des PNR de France,
  4. Connaissance, conservation, gestion et valorisation du patrimoine génétique régional des Hauts-de-France :
    - ✓ Prospection, conservation, valorisation du patrimoine génétique légumier, animal et fruitier des terroirs régionaux,
    - ✓ Accompagnement à la structuration de filières économiques dans les territoires,
    - ✓ Animation et mobilisation des réseaux d'acteurs dans les territoires sur les agro-ressources cultivées et domestiquées locales,
    - ✓ Implications du CRRG dans les réseaux nationaux et européens,
  5. Communication interne et institutionnelle, valorisation des actions :
    - ✓ Communication interne,
    - ✓ Communication institutionnelle, information et valorisation des activités,
  6. Fonctionnement institutionnel, organisation, gestion et administration :
    - ✓ Administration et gestion,
    - ✓ Mission juridique,
    - ✓ Veille sur les futurs programmes européens : INTERREG VI, FEADER et FEDER,
    - ✓ Elaboration d'un nouveau « projet d'entreprise » pour ENRx avec la Région.

Monsieur le Président se félicite de cette présentation très complète qui permet de placer des projets concrets en face des chiffres.

## **11. Adhésion d'Espaces naturels régionaux à l'AFAC-agroforesterie Hauts-de-France.**

Monsieur Michel MARCHYLLIE présente cette proposition en rappelant qu'ENRx intervient depuis de nombreuses années dans le domaine de l'agroforesterie avec des actions de valorisation du patrimoine fruitier, d'accompagnement d'agriculteurs sur des projets d'agroforesteries fruitières, d'animation de mesures agri-environnementales, d'animation de structures et de réseaux de pépiniéristes, de suivis et de conseils.

Il rend compte de l'assemblée générale constitutive de l'AFAC-agroforesterie Hauts-de-France réunie le 5 février.

Aujourd'hui, au vu de cet investissement ancien et de la part prise par ENRx pour la mise au point des statuts et des objectifs dans la phase de création de l'AFAC-agroforesterie Hauts-de-France, il est proposé qu'ENRx y adhère afin de poursuivre et d'approfondir le travail mené en partenariat.

**La délibération relative à l'adhésion d'ENRx à l'AFAC-agroforesterie Hauts-de-France est adoptée à l'unanimité.**

## **12. Contribution d'ENRx à la mise en place des Paiements pour services environnementaux dans les Parcs.**

Monsieur Fabien BRIMONT présente ce projet élaboré dans un cadre mutualisé entre ENRx et les Parcs.

En 2018, le Ministère de la transition écologique et solidaire a proposé l'expérimentation d'un nouveau système d'aide à destination du monde agricole avec le soutien financier des Agences de l'Eau.

L'objectif de cette expérimentation limitée à la période 2019-2021 est de tester la faisabilité de la rémunération des services environnementaux que les agriculteurs rendent aux territoires.

Par exemple pour la préservation des sols par des végétaux, la préservation de la qualité de l'eau, la lutte contre l'érosion des sols, le maintien de la qualité du paysage, les productions de bois ou de fruits.

Espaces naturels régionaux, avec les Parcs naturels régionaux de l'Avesnois, des Caps et Marais d'Opale et Scarpe-Escaut, a été retenu pour tester cet outil en 2020 sur trois territoires :

- Etroeungt pour le PNR de l'Avesnois, avec des enjeux de maintien du bocage,
- Alembon pour le PNR des Caps et Marais d'Opale, avec des enjeux d'érosion des sols agricoles et de ruissellement,
- Saint-Amand-les-Eaux, Nivelles et Bruille-Saint-Amand pour le PNR Scarpe-Escaut, avec des enjeux de protection de la ressource en eau et des zones humides.

Ce projet expérimental est financé à hauteur de 80 % par l'Agence de l'eau Artois-Picardie et à 20 % en fonds propres au travers de la valorisation de l'ingénierie d'ENRx.

Il s'est achevé début 2021 par :

- la restitution de l'étude de faisabilité indiquant les indicateurs retenus et les modalités de mise en œuvre,
- un dossier de candidature de mise en œuvre opérationnelle par territoire pour la phase 2 sur la base des résultats de la phase 1, porté à l'échelle territoriale et de manière indépendante par chacun des trois PNR impliqués.

Ce portage nécessite des moyens humains, techniques et financiers à mobiliser au sein des équipes de Parcs dès 2021. Sous réserve de l'acceptation du dossier déposé par chaque PNR et d'une rémunération suffisante du dispositif pour les agriculteurs, les PNR mobiliseront leur ingénierie dans l'animation, l'instruction des dossiers et le paiement des PSE.

A cette fin, les Parcs naturels régionaux pourront missionner ENRx sur les opérations mutualisables.

Sur sollicitation des Parcs naturels régionaux et sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires auprès de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, ENRx s'engage à mobiliser son ingénierie pour la phase 2, dans le cadre de la mutualisation d'actions nécessaires au déploiement des PSE dans les territoires de parcs, plus particulièrement :

- la conception d'outils communs préalables à l'établissement des diagnostics et des trajectoires d'évolution pour chacun des exploitants agricoles,
- l'appui auprès des équipes de parcs dans leurs actions sur les PSE au travers d'un regard croisé sur les expérimentations, dans un souci de cohérence en matière de PSE et d'analyse extérieure des méthodes et des résultats à l'échelle des 3 PNR,
- la médiation autour des PSE en jouant le rôle de relais auprès des acteurs concernés à l'échelle régionale et nationale,
- la valorisation régionale et nationale des actions et bonnes pratiques menées par les PNR.

La liste de ces actions pourra le cas échéant être revue en fonction d'éventuelles évolutions apportées au cadrage national ou européen des PSE sur la durée de leur mise en œuvre expérimentale (2021-2025).

**Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'engagement d'ENRx en accompagnement des Parcs naturels régionaux dans la mise en œuvre de la phase 2 du programme expérimental des PSE, sous réserve des conditions énoncées.**

### **13. Valorisation des territoires et des actions des PNRx.**

C'est dans le cadre du groupe de travail inter-équipes dédié à l'observation du territoire que cette publication a été imaginée.

Elle fait suite au Focus sur ... Plantons le décor publié il y a deux ans.

Parce que les cinq Parcs naturels régionaux des Hauts-de-France sont représentatifs de la diversité des paysages qui caractérisent notre région, qu'ils présentent un intérêt majeur pour les milieux naturels les plus menacés et qu'ils couvrent 15% du territoire régional, ce focus sur la richesse de leur biodiversité s'est imposé au groupe de travail.

Par ailleurs, un journal dédié à l'adaptation au changement climatique et les Parcs naturels régionaux des Hauts-de-France a été réalisé afin de mettre en exergue les innovations et les expérimentations menées sur ces territoires dans ce domaine.

Cette publication présente les enjeux identifiés et les réponses apportées en partenariats sur ces territoires.

Chacune de ces publications fera l'objet d'une diffusion numérique et en version papier auprès des partenaires d'ENRx et des Parcs naturels régionaux.

### **14. Conventions.**

#### ➤ Au titre des activités du CRRG :

- Cinq conventions de partenariat avec les associations de race (organismes de sélection) 2021-2025,
- Convention de partenariat Fromagerie de Flandres 2021-2013,
- Convention de coopération public-public avec la Métropole européenne de Lille 2021-2024,
- Huit conventions d'agrément et de partenariat des pépiniéristes producteurs d'arbres fruitiers de variétés locales Hauts-de-France,
- Huit contrats d'accompagnement de pépiniéristes à la production d'arbres fruitiers de variétés locales Hauts-de-France,

#### ➤ Convention type RECOLTE :

- Convention organisant les modalités de la mise à disposition annuelle de la plateforme numérique du réseau collaboratif des acteurs et des projets territoriaux pour 2021.

**Les délibérations approuvant ces conventions sont adoptées à l'unanimité.**

## 15. Ressources humaines.

- **Tableau des effectifs et tableau des quotas des avancements par grade :**

Monsieur Jean-Louis THOMAS présente ces tableaux qui intègrent les évolutions les plus récentes.

Il précise qu'actuellement seize agents sont en détachement ou en disponibilité.

**La délibération approuvant le tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité.**

**La délibération approuvant le tableau des quotas et d'avancements de grades est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, le Président remercie toutes les personnes présentes pour leur participation.

